

CONDITIONS PARTICULIERES « ESPACE RESERVE »

# SOMMAIRE

1.	PREAMBULE	3
2.	DEFINITIONS	3
3.	OBJET	3
4.	DUREE	3
5.	OPPOSABILITE	3
6.	INSCRIPTION À L'ESPACE RESERVE	3
7.	ANNUAIRE EXPERTS	4
8.	ACCES ET USAGE	4
9.	IDENTIFIANTS	4
10.	SUSPENSION ET/OU CLOTURE DE L'ESPACE RESERVE	5
11.	PROPRIÉTÉ	5
12.	CONVENTION DE PREUVE	5
13.	DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	5
14.	NULLITE	6
15.	LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE	6

#### 1. PREAMBULE

Les Experts Forestiers de France ou « EFF » mettent à votre disposition un espace sur accès réservé.

Le présent document est spécifique à cet espace et ne saurait avoir pour effet ou pour objet de restreindre ou se substituer aux autres documents tels que les mentions d'informations, les conditions générales d'utilisation et la politique données personnelles.

#### 2. DEFINITIONS

Pour une meilleure compréhension des présentes conditions particulières de l'espace réservé, il sera entendu par :

- « Membre » : acheteur, professionnel du bois ou membre des Experts Forestiers de France autorisé à utiliser la partie privative du site web ;
- « Services » : tout service proposé au membre depuis l'espace réservé.

#### 3. OBJET

Les présentes conditions particulières ont pour objet de définir les conditions et modalités d'utilisation de l'espace réservé.

#### 4. DUREE

Les présentes conditions particulières entrent en vigueur à partir de leur acceptation par l'utilisateur au moment de la création de son compte jusqu'à sa clôture définitive.

#### 5. OPPOSABILITE

Les présentes conditions particulières sont opposables dès leur acceptation par l'utilisateur, lors de son inscription au service.

EFF se réserve le droit d'apporter aux présentes conditions particulières toutes les modifications jugées nécessaires et utiles.

La version des présentes opposable à l'utilisateur de l'espace réservé est celle accessible depuis notre site web.

## 6. INSCRIPTION À L'ESPACE RESERVE

# 6.1. INSCRIPTION POUR LES ACHETEURS ET PROFESSIONNELS DU BOIS

Pour ouvrir son espace et devenir membre, l'utilisateur doit au préalable s'inscrire en remplissant le formulaire accessible en ligne sur le site.

L'utilisateur garantit l'exactitude des informations fournies pour les besoins de son inscription au service.

La procédure d'inscription au service via le formulaire en ligne comprend les étapes suivantes :

- Étape 1: l'utilisateur complète un formulaire d'inscription en remplissant les champs nécessaires dont certains ont un caractère impératif en fonction des services sélectionnés par l'utilisateur. Les informations doivent être exactes et mises à jour régulièrement;
- **Étape 2** : une fois le formulaire correctement renseigné, l'utilisateur télécharge les documents justificatifs requis ;

- Étape 3 : l'utilisateur valide le formulaire et les documents téléchargés qui sont dès lors contrôlés par EFF notamment sur la qualité des documents remis, et ensuite envoyés pour validation à l'expert forestier responsable de la région concernée (délégué régional);
- **Etape 4** : à l'issue du processus de validation, l'utilisateur reçoit un courrier électronique de confirmation de l'inscription.

#### 6.2. INSCRIPTION POUR LES MEMBRES DES EXPERTS FORESTIERS DE FRANCE

Pour l'accès des Membres des Experts Forestiers de France, le compte est créé et ouvert par EFF suite à leur admission au sein de l'Association.

Un mail est ensuite adressé à l'expert afin que ce dernier crée un mot de passe puis vérifie les éléments contenus sur son compte.

# 7. ANNUAIRE MEMBRES DES EXPERTS FORESTIERS DE FRANCE

Les données des membres suivantes (nom, adresse, téléphones fixe et portable, email, photo) sont diffusées en ligne, dans la partie publique du site.

### 8. ACCES ET USAGE

#### 8.1. GENERALITES

L'utilisation de l'espace réservé est strictement personnelle et cet espace est *intuitu personae*. Il est donc à la discrétion du seul Membre et ne peut en aucun cas être partagé avec d'autres utilisateurs.

L'utilisateur s'engage à n'utiliser l'espace qui lui est réservé que dans les seules conditions définies par les présentes et, en outre,

- à ne pas détourner l'utilisation de cet espace à des fins personnelles publicitaires ou de ventes de produits ;
- à ne commettre aucun acte de contrefaçon, à ne pas reproduire, télécharger, représenter ou modifier, tout ou partie de l'espace réservé;
- à ne pas perturber le bon fonctionnement de l'espace réservé.

#### 8.2. UTILISATION DES DOCUMENTS EN LIGNE PAR LES MEMBRES D'EFF

EFF agit comme simple collecteur d'informations et ne peut en aucun cas être tenu pour responsable à l'égard des tiers, de défauts d'enregistrement, dysfonctionnements divers ou du contenu des documents en ligne (actes de cautionnement solidaire, attestation de responsabilité civile, KBIS, etc.).

Il appartient aux Membres d'EFF de vérifier la validité des documents en ligne présentés par les acheteurs avant d'utiliser ces documents à des fins contractuelles.

#### 9. IDENTIFIANTS

Le membre est seul responsable de la préservation et de la confidentialité de ses identifiants et s'engage à prendre toute mesure utile pour assurer cette parfaite confidentialité.

Les identifiants sont strictement personnels et confidentiels et toute utilisation passée de ces identifiants est présumée effectuée au nom de l'utilisateur.

En cas d'oubli ou compromission de son mot de passe, l'utilisateur pourra le changer en suivant la procédure accessible depuis le site web.

Il est par ailleurs conseillé à l'utilisateur de modifier son mot de passe régulièrement de sorte de garantir son entière efficacité et sécurité.

## 10. SUSPENSION ET/OU CLOTURE DE L'ESPACE RESERVE

L'utilisateur peut clôturer son compte à tout moment en suivant la procédure proposée sur le Site d'EFF.

La clôture du compte à l'initiative de l'utilisateur implique la perte de l'ensemble des données, informations et accès aux services proposés sur l'espace réservé.

EFF se réserve la possibilité de suspendre ou clôturer à tout moment l'espace réservé de l'utilisateur.

EFF est par ailleurs en droit de retirer tout contenu qui violerait les présentes conditions et plus largement les lois applicables en la matière.

# 10.1. SUSPENSION ET/OU CLOTURE POUR LES ACHETEURS ET PROFESSIONNELS DU BOIS

Concernant les Membres acheteurs et professionnels du bois, l'accès à leur espace réservé peut être suspendu par EFF, notamment, et de manière non limitative, en cas de

- démarchage de propriétaires identifiés dans les cahiers de vente ;
- litiges financiers et/ou d'exploitation en cours avec des experts forestiers ; ou,
- non mise à jour ou non validité des documents requis.

Leur espace réservé peut par ailleurs être clôturé, par exemple, et de façon non exhaustive,

- lorsque les causes de sa suspension ne sont pas prises en compte ;
- lorsque la responsabilité civile du Membre n'a pas été actualisée depuis plus de deux ans ; ou,
- en cas de cessation d'activité du Membre concerné.

# 10.2. SUSPENSION ET/OU CLOTURE POUR LES MEMBRES DES EXPERTS FORESTIERS DE FRANCE

Concernant les Membres des Experts Forestiers de France, l'accès à leur espace réservé peut être suspendu en cas de non contribution due au titre de leur fonction (par exemple, formation, assemblées générales, frais de mise en vente, cotisations annuelles).

L'espace réservé peut par ailleurs être clôturé en cas de démission ou d'exclusion du Membre concerné.

#### 11. PROPRIÉTÉ

La structure de l'espace réservé ainsi que le contenu apporté par EFF restent sa propriété.

Les données et contenus apportés par les utilisateurs restent leur propriété.

# 12. CONVENTION DE PREUVE

Les données de connexion, logs et autres données techniques sont considérées par les parties comme ayant valeur probante.

La présente disposition doit être considérée comme une convention de preuve.

#### 13. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

EFF est en conformité avec la réglementation relative à la protection des données personnelles, en particulier le Règlement général pour la protection des données.

Pour plus d'informations, l'utilisateur peut se référer à la politique de protection des données à caractère personnel d'EFF en cliquant <u>ici</u>.

## 14. NULLITE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

# 15. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions particulières sont régies par la loi française.

Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

Les juridictions de Paris sont compétentes pour connaître tout litige lié aux présentes conditions particulières.